

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 1^{er} mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 9 heures dûment convoqué le 2 mars 2016 le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;

Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;

Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative

Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental

Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion

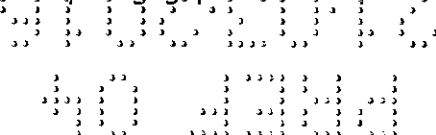
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,

Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Monsieur Eric DOUCET Directeur général

Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA

Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint



Délibération n° D-2016-04

OBJET : Budget Primitif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

Exposé des motifs –

La Présidente présente les différents éléments du Budget Primitif 2016 retracés dans l'annexe ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'accepter

-la reprise du résultat de clôture cumulé de 165 339.87 € en section de fonctionnement ;

-la reprise du résultat de clôture cumulé de 68 077.94 € en section d'investissement ;

D'approuver les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2016 en section de fonctionnement et en section d'investissement tels qu'indiqués ci-dessous :

SECTION	Chapitre	DLVA	CCABV	Conseil départemental
Fonctionnement	74	856 649.23	669 189.23	581 150.00
Investissement	13	4 304.77	3 362.76	8 850.00
Participation totale		860 954	672 551.99	590 000

